

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Jean-François Akandji-Kombé : Pour un renouvellement de la jurisprudence de la Cour EDH relative à la liberté d'expression syndicale – Ou la liberté d'expression syndicale, fille de la liberté syndicale.

DOCUMENT

A propos de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013.
Contributions de la CGT et du Syndicat de la Magistrature (deux documents).

JURISPRUDENCE

Voir notamment

Le CHSCT, « *organisme de droit privé créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général* ».

Cour de cassation (Ch. Soc.) 16 janvier 2013 – Note Arnaud Mazières (p.325)

La géolocalisation au banc d'essai.

Cour d'appel de Bordeaux 27 novembre 2012 – Note Chantal Mathieu (p.326)

Un juge prud'homal actif pour débusquer des tentatives artificielles de reclassement.

Conseil de prud'hommes de Mulhouse (Ind.) 4 décembre 2012 – Note André Chamy (p.338)

Primauté des procédures destinées à protéger la santé des salariés.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 5 décembre 2012 – Note Michèle Bonnechère (p.345)

La recevabilité devant le TGI de l'action syndicale collective au bénéfice des salariés.

Tribunal de grande instance de Nanterre (2ème ch.) 23 novembre 2012 – Note Marianne Keller Lyon-Caen (p.351)



Doctrine :

Pour un renouvellement de la jurisprudence de la Cour EDH relative à la liberté d'expression syndicale ou la liberté d'expression syndicale, fille de la liberté syndicale par **Jean-François Akandji-Kombé**, Professeur à l'Ecole de Droit de la Sorbonne, Université Paris 1, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Caen 299

Document :

Projet de loi relatif à la sécurisation de l'emploi Contribution de la CGT 307

Observations du Syndicat de la magistrature sur le projet de loi relatif à la sécurisation de l'emploi 313

Jurisprudence :

CHSCT – Expert – Désignation – Modalités – Employeur public ayant la qualité de pouvoir adjudicateur – Soumission du CHSCT aux règles de la commande publique (ord. 2005-649) (oui) – Activité d'expertise relevant du décret 2005-1542 (non).

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 16 janvier 2013 325

Note **Arnaud Mazières** 325

CONTRAT DE TRAVAIL – Exécution – Dispositif de géolocalisation des véhicules – Salariés itinérants – 1° Recours – Justification et proportionnalité (oui) – 2° Modalités – Conditions – Respect de la vie personnelle – Respect de la liberté syndicale – Exercice des mandats représentatifs – Nécessité d'une désactivation à l'initiative du salarié.

COUR D'APPEL DE BORDEAUX (4^{ème} ch. Civ. – sect. A) 27 novembre 2012 326

Note **Chantal Mathieu**, Maître de conférences Université de Franche-Comté 329

CONTRAT DE TRAVAIL – Exécution – Manquement de l'employeur – Résiliation judiciaire – Indemnisation – Modification des fonctions résultant de l'introduction d'un nouvel échelon hiérarchique – Privation d'autonomie et de responsabilités – 2° Exécution loyale du contrat – Organisation court-circuitant les attributions du salarié.

COUR D'APPEL DE COLMAR (Ch. A – sect. A) 15 novembre 2012 334

Note **Aziza Benali**, Elève Avocat 335

LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE – 1° Action en justice – Prescription (L. 1235-7) – Limites – 2° Obligation de reclassement – Employeur faisant l'objet d'une procédure collective – Incidence (non) – Expédition de 48 lettres aux autres sociétés du groupe – Caractère sérieux des recherches (non) – 3° Obligation de formation et d'adaptation – Non respect.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE MULHOUSE (Industrie) 4 décembre 2012 338

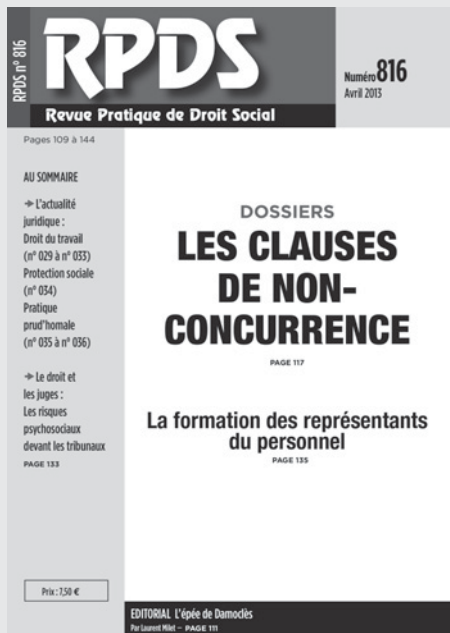
Note **André Chamy**, Avocat au Barreau de Mulhouse 343

LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE – 1° Plan de sauvegarde de l'emploi – Bénéfice – Avantages réservés à certains salariés – Indemnité additionnelle de licenciement – Exclusion des salariés disposant d'une pré-retraite ou d'une pension d'invalidité – Différence de traitement justifiée – 2° Salarié en arrêt maladie classé en invalidité de 2^{ème} catégorie – Procédure de licenciement économique – Propositions de reclassement – Obligation pour l'employeur informé de l'invalidité d'organiser une visite de reprise – Préconisations du médecin du travail – Portée.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 5 décembre 2012 345

Note **Michèle Bonnechère**, Professeur à l'Université d'Evry Val d'Essonne 346

MALADIE – Absence répétées – Remplacement – Nécessité – Cadre d'appréciation – Entreprise.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 23 janvier 2013	347
Note Arnaud Mazières	348
RUPTURES DU CONTRAT DE TRAVAIL – Entreprise en liquidation judiciaire – Résiliation judiciaire du contrat de travail – Licencement pour motif économique – Examen des motifs de la demande de résiliation – Manquements de l'employeur.	
CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE PARIS (Encadrement – Départage) 30 octobre 2012	348
Note Philippe Rechoulet , Conseiller prud'homme, Bordeaux	350
SYNDICAT PROFESSIONNEL – Action en justice – Recevabilité – Convention collective applicable – Détermination – Activité principale de l'entreprise – Régularisation de la situation de l'ensemble des salariés de l'entreprise.	
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE (2^{ème} Ch.) 23 novembre 2012	351
Note Marianne Keller Lyon-Caen , Maître de conférences honoraire à l'Université de Paris I Panthéon – Sorbonne	353
SYNDICAT PROFESSIONNEL – Action en justice – 1° Absences des salariés – Arrêts-maladie – Risques de perturbations de la production – Pressions de l'employeur – Entretiens individualisés – Discrimination indirecte – 2° Non paiement d'une prime – Recevabilité de l'action syndicale – Paiement d'une somme déterminée (non) – Application du principe d'égalité de traitement – Recevabilité (oui).	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 12 février 2013	359
Note Arnaud Mazières	360



RPDS 816 – AVRIL 2013

Au sommaire :

Dossier : **Les clauses de non-concurrence**

Le droit et les juges : **Les risques psychosociaux devant les tribunaux**

Fiche pratique : **Le droit à la formation des représentants du personnel**

L'actualité juridique :
sommaires de jurisprudence commentés (travail – protection sociale – prud'hommes)

Pour les lecteurs non abonnés à la RPDS, commande à NSA La Vie Ouvrière, BP 88, 27190 Conches en Ouche. Prix du numéro : 7,50 euros (+ forfait de 3 euros par envoi). Abonnement : 79 euros par an uniquement à RPDS, 263, rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil cedex. Commandes et abonnement en ligne sur notre site Internet www.nvo.fr ou www.lecodedutravail.fr

Connectez-vous au site du Droit Ouvrier, vous y trouverez de nombreux renseignements utiles : articles en libre consultation, annonces de colloques et débats, etc.

<http://sites.google.com/site/droitouvrier>